



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

CONVOCAION DU 22 MARS 2024

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-44-1-1-1

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, MARTIN Pascal

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à MARTIN Pascal

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à SERVAIS-PICORD Laurent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

DELAUNAY Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,
Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,
Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,
Vu le compte rendu par Monsieur le Payeur départemental de ses recettes et dépenses pour l'exercice 2023,
Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-44-1-1-1 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,
Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- déclare que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- admet les opérations de l'exercice 2023 des comptes de gestion,
- approuve les comptes de gestion de l'exercice 2023, selon l'extrait ci-annexé.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	3
Nombre de membres représentés	1	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

CONVOCATION DU 22 MARS 2024

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-44-1-1-2

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, MARTIN Pascal

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à MARTIN Pascal

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à SERVAIS-PICORD Laurent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

DELAUNAY Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,
 Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,
 Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,
 Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,
 Vu le vote du budget le 28 mars 2023,
 Vu la Décision Modificative n°1 en date du 30 novembre 2023,
 Considérant que le quorum est atteint,
 Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,
 Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-44-1-1-2 de Madame la Présidente,
 Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- élit Monsieur Jean-Marie BEURAIN en tant que Président de séance,
- constate la stricte conformité des comptes administratifs 2023 avec les comptes de gestion 2023 du Payeur départemental,
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2023 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui font apparaître les résultats présentés en annexe 1.

La Présidente
 de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	2
Nombre de membres représentés	1	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4
Ne prend pas part au vote (la Présidente en exercice en 2023 quitte la séance)	/	2

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

CONVOCATION DU 22 MARS 2024

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-44-1-1-2

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, MARTIN Pascal

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à MARTIN Pascal

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à SERVAIS-PICORD Laurent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

DELAUNAY Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le vote du budget le 28 mars 2023,

Vu la Décision Modificative n°1 en date du 30 novembre 2023,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-44-1-1-2 de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- élit Monsieur Jean-Marie BEURAIN en tant que Président de séance,
- constate la stricte conformité des comptes administratifs 2023 avec les comptes de gestion 2023 du Payeur départemental,
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2023 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui font apparaître les résultats présentés en annexe 1.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	2
Nombre de membres représentés	1	2
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4
Ne prend pas part au vote (la Présidente en exercice en 2023 quitte la séance)	/	2

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

CONVOCATION DU 22 MARS 2024

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-44-1-1-3

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,
Collège départemental
CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, MARTIN Pascal

Collège EPCI
BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,
Collège Départemental
BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à MARTIN Pascal

Collège EPCI
BATUT Xavier donne pouvoir à SERVAIS-PICORD Laurent

Excusés,
Collège Départemental
BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI
DELAUNAY Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les résultats du compte administratif 2023,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-44-1-1-3 de Madame la Présidente,

Considérant les résultats d'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2024, comme suit :

Pour le budget principal

- Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 248 995.81 €,
- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 2 943,00 €.

Pour le budget annexe

- Inscription en dépenses de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 6 923 111,71 €
- Affectation au 1068 en recettes d'un montant de 18 707 340.85 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 1 310 996.83 € en recettes au compte 002.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	3
Nombre de membres représentés	1	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

CONVOCATION DU 22 MARS 2024

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-44-1-1-2

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, MARTIN Pascal

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à MARTIN Pascal

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à SERVAIS-PICORD Laurent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

DELAUNAY Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 12 mars 2024 actant les orientations budgétaires 2024,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-44-1-1-2 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve le budget primitif principal 2024 et le budget primitif annexe 2024 tels qu'annexés à la présente déclaration,
- Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 55% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	3
Nombre de membres représentés	1	3
Nombre de suffrage par délégué	1	1.6

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	
Abstentions	



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

CONVOCAION DU 22 MARS 2024

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-44-1-1-2

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, MARTIN Pascal

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à MARTIN Pascal

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à SERVAIS-PICORD Laurent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

DELAUNAY Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 12 mars 2024 actant les orientations budgétaires 2024,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-44-1-1-2 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve le budget primitif principal 2024 et le budget primitif annexe 2024 tels qu'annexés à la présente déclaration,
- Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 55% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	3
Nombre de membres représentés	1	3
Nombre de suffrage par délégué	1	1.6

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	
Abstentions	



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

CONVOCATION DU 22 MARS 2024

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-44-1-3

PARTICIPATION DES MEMBRES POUR 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, MARTIN Pascal

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à MARTIN Pascal

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à SERVAIS-PICORD Laurent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

DELAUNAY Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération du Comité syndical n°2024-43-5.2 du 12 mars 2024,

Considérant que les coûts de fonctionnement du Syndicat Mixte sont à la charge des membres du Syndicat,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2024-44-1-3,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, décide :

- Pour le budget principal :

De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2024 à 0,5 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,04 € par an et par habitant en zone T2 (AMII), auxquelles s'ajoute une participation de 2 000 € correspondant à la compétence usages et services numériques,

- Pour le programme de déploiement des réseaux :

De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH pour l'année 2024 à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée,

- Pour les membres associés :

De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2024.

L'ensemble des points précités est détaillé dans l'annexe 1 à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	3
Nombre de membres représentés	1	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2024

NOM DE L'EPCI	Nombre d'habitants (source INSEE 2014)	Nombre de prises FthH à construire	Taux de contribution	Cotisation budget principal T1=0,5 €/hab. T2=0,04€/hab.	Contribution Usages sur budget principal	Contribution au budget annexe (10,88 €/prise FthH)	Total par EPCI en €
CA CAUX SEINE AGGLO	77 189	37 616	T1	38 595	2 000	76 019	40 595
CC DE CAMPAGNE DE CAUX	15 161	6 987	T1	7 581	2 000	85 600	85 600
CC TERROIR DE CAUX	37 231	18 728	T1	18 616	2 000	203 761	224 377
CC BRAY-EAWY	26 141	13 462	T1	13 071	2 000	146 467	161 538
CC DES FALAISES DU TALOU	23 337	11 452	T1	11 669	2 000	124 598	138 267
CC DES QUATRE RIVIERES	30 556	17 101	T1	15 278	2 000	186 059	203 337
CC DES QUATRE RIVIERES (1 commune du "27")	50	43	T1	25	2 000	468	493
CA DE FECAMP (y c. ville de Fécamp: 19 674 hab./10194 lignes)	40 667	10 398	T1/T2 *	11 283	2 000	111 130	124 413
CC CAUX AUSTREBERTHE	25 500	12 422	T1	12 750	2 000	135 151	149 901
CC INTERREGIONALE AUMALE-BLANGY	18 112	10 039	T1	9 056	2 000	109 224	120 280
CC INTERREGIONALE AUMALE-BLANGY (communes du "80")	4 063	2 052	T1	2 032	2 000	22 326	24 358
CC DE LONDINIÈRES	5 367	2 960	T1	2 684	2 000	32 205	36 889
CC INTER CAUX - VEXIN (ex CCPNOR)	53 383	25 142	T1	26 692	2 000	273 545	302 237
CC DE LA CÔTE D'ALBATRE (6 communes ex- CŒUR DE CAUX)	27 999	15 628	T1	14 000	2 000	170 033	186 033
CC DE LA REGION D'YVETOT (5 ex-Plateau Vert et Rocquefort)	27 017	13 928	T1	13 509	2 000	151 537	167 046
CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE	20 569	10 138	T1	10 285	2 000	110 301	122 586
CC DE CRIQUETOT L'ESNEVAL (LHSM)	16 666	8 187	T1	8 333	2 000	89 075	99 408
CC SAINT ROMAIN DE COLBOSC ou CC CAUX ESTUAIRE (LHSM)	18 110	8 270	T1	9 055	2 000	89 978	101 033
Zones conventionnées:							
COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE (LHSM)	241 860		T2	9 674	2 000		11 674
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	496 456		T2	19 858	2 000		21 858
AGGLOMERATION DIEPPOISE	49 770		T2	1 991	2 000		3 991
SDE76				3 000			3 000
TOTAL	1 255 204	224 553		259 037	38 000	2 031 877	2 328 914

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200045060-20240404-2024-44-1-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

CONVOCAION DU 22 MARS 2024

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2024-44-1-4

**ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET
DES CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS ANNUELS (CP)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, MARTIN Pascal

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, BRUMENT Jean-Jacques, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à CORITON Bastien, SAINT-MARTIN Florent donne pouvoir à MARTIN Pascal

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à SERVAIS-PICORD Laurent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

DELAUNAY Myriam, DEMAZIERES Mario, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération adoptant les autorisations de programme et crédits de paiement du 16 janvier 2014,

Vu le plan de financement prévisionnel du programme d'investissements,

Considérant que la procédure d'autorisations de programmes et de crédits de paiement favorise la gestion pluriannuelle des investissements et donne une visibilité des engagements financiers du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique à moyen terme,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2024-44-1-4 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

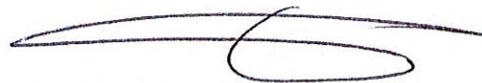
Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide l'actualisation des autorisations de programmes inscrites au budget annexe du Syndicat Mixte telles que définies dans l'annexe 1 à la présente délibération.

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE
COLLÈGE DÉPARTEMENTAL
La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	3
Nombre de membres représentés	1	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Annexe 1 à la délibération du 04/04/2024 Actualisation des Autorisations de Programmes (AP)

Autorisation de Programme correspondant à l'opération P005O001

Gouvernance et Transversalité

Enveloppe	Type	Exercice	Prévu Prog.
SMN P005E01	AP		1 116 815
SMN P005E01	CP	2015	79 490
SMN P005E01	CP	2016	105 425
SMN P005E01	CP	2017	141 570
SMN P005E01	CP	2018	45 845
SMN P005E01	CP	2019	94 485
SMN P005E01	CP	2020	92 401
SMN P005E01	CP	2021	113 541
SMN P005E01	CP	2022	100 434
SMN P005E01	CP	2023	131 771
SMN P005E01	CP previsionnel	2024	130 000
SMN P005E02	CP previsionnel	2025	49 853
SMN P005E03	CP previsionnel	2026	32 000
SMN P005E01		Somme des CP	1 116 815

Autorisation de Programme correspondant à l'opération P005O003

FTTH

Enveloppe	Type	Exercice	Prévu Prog.
SMN P005E03	AP		283 940 000
SMN P005E03	CP	2015	51 160
SMN P005E03	CP	2016	515 976
SMN P005E03	CP	2017	1 732 559
SMN P005E03	CP	2018	10 700 002
SMN P005E03	CP	2019	39 594 593
SMN P005E03	CP	2020	54 189 190
SMN P005E03	CP	2021	67 668 674
SMN P005E03	CP	2022	52 910 496
SMN P005E03	CP	2023	9 020 152
SMN P005E04	CP previsionnel	2024	17 557 198
SMN P005E05	CP previsionnel	2025	15 000 000
SMN P005E03	CP previsionnel	2026	15 000 000
SMN P005E03		Somme des CP	283 940 000

